PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1, Absent	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3	M. Jocelyn Lantagne # 4, Absent
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2025-03-33 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 février 2025
4. Correspondance et informations
   a- Journée nationale de promotion de la santé positive
   b- Faits saillants 2024
5. Œuvre d'art centre récréatif Dominic-Boutin
6. Amendement de la résolution 2024-08-144
7. Soumission portable pompier
8. Avis de motion modification au règlement de zonage
9. Avis de motion règlement de déneigement
10. Octroi de contrat système de rangement centre récréatif
11. Spectacle d'humour
12. Adoption du rapport annuel 2024 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
13. Solde à financer règlement d'emprunt 2019-255
14. Formation annuelle agente de développement
15. Liste des documents à détruire
16. Dépôt du rapport budgétaire du mois de février 2025
17. Adoption des dépenses
18. Varia : WSP quittance
19. Réparation tracteur Kubota
20. Période de questions du public
21. Levée

Adoptée

2025-03-34 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2025-03-35 **JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroitre et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery lors de sa séance du 3 mars 2025, de proclamer la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaitre les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

Adoptée

2025-03-36 **FAITS SAILLANTS 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter les faits saillants 2024 et de les envoyer par publipostage à tous les citoyen (ne) s.

Adoptée

2025-03-37 <u>ŒUVRE D'ART CENTRE RÉCRÉATIF DOMINIC-BOUTIN</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'accepter le coût pour l'œuvre d'art du centre récréatif Dominic-Boutin au coût de 36 011 $.

Adoptée

2025-03-38 <u>AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'accepter l'amendement de la résolution 2024-08-144 qui stipule une modification de zonage pour dézoner le lot # 4 882 104 afin que le terrain devienne commercial. La modification à la résolution est que le terrain devient industriel léger.

Adoptée

2025-03-39 <u>SOUMISSION PORTABLE POMPIER</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de Stéréo plus pour l'achat d'un portable au coût de 1 184.22$ taxes incluses.

Adopté

<u>AVIS DE MOTION PREMIER PROJET RÈGLEMENT DE ZONAGE 2025-277</u>

L'avis de motion et dépôt du premier projet de règlement # 2025-277 est donné par monsieur le conseiller Mathieu Breton.

Adoptée

<u>AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE 2025-276</u>

L'avis de motion et dépôt du règlement sur l'enlèvement de la neige # 2025-276 est donné par monsieur le conseiller Gaétan Boutin.

Adoptée

2025-03-40 **OCTROIE DE CONTRAT SYSTÈME DE RANGEMENT CENTRE RÉCRÉATIF DOMINIC-BOUTIN**

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyée par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'accepter la soumission d'Ébénisterie RN inc. pour la conception et l'installation d'un système de rangement au centre récréatif Dominic-Boutin au coût de 26 293.25 $ taxes non incluses. Prendre note que nous avons une subvention de 10 000 $ de Sport Loisirs Abitibi-Témiscamingue.

Adoptée

2025-03-41 **SPECTACLE D'HUMOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter de cotiser pour le spectacle d'humour qui aura lieu le 15 mai 2025 à Landrienne au coût de 100 $.

Adopté

2025-03-42 **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2024, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter :

Que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery adopte le rapport annuel 2024 tel que présenté.

Adopté

2025-03-43 **SOLDE À FINANCER RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-255**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter que lors du renouvellement du règlement

d'emprunt 2019-255 concernant le camion de pompier qu'un montant, de 23 900 $ sera appliquer sur le montant du renouvellement.

Adopté

2025-03-44 FORMATION ANNUELLE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter que madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement participe à la formation annuelle du 6 au 8 mai 2025 à Scott, MRC de la Nouvelle-Beauce au coût de 1 012.44 $ taxes incluses.

Adopté

2025-03-45 LISTE DES DOCUMENTS À DÉTRUIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter de détruire ses documents :

— Droits de mutation de 1977 à 1993

— Rôle de perception de 1995 à 2011

— Subvention accordée 2017-2018

— Réclamation assurance 2017-2018

Adopté

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE FÉVRIER 2025

2025-03-46 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois de février 2025 et celles prévisibles de mars 2025, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de février pour un total de 34 258.27 $
Versement par chèque C2500020 à C2500030
Paiement en ligne sécurisée L2500012 à L2500017
Paiement par transfert électronique P2500014 à P2500025

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de mars 2025
Salaires payés en février 2025 pour un total de 14 994.24 $
D2500029 à D2500056

Adoptée

VARIA :

2025-03-47 **WSP QUITTANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la dernière offre reçue en date du 28 février 2025 par WSP. De plus, la municipalité mandate monsieur le maire André Rioux et madame Martine Lachaine directrice générale à signer tous les documents requis pour la quittance.

Adopté

2025-03-48 **RÉPARATION TRACTEUR KUBOTA**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de méga centre Kubota pour la réparation de la barre de direction au coût de 356.42 $ taxes en sus.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-03-49 **LEVÉE**

À 19 h 46, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté

André Rioux, Maire

Martine Lachaine, directrice générale et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.